Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2014-27 en date du 09/04/2014 concernant l'affectation du résultat d'exploitation constaté au compte administratif 2013 du budget assainissement au budget 2014 :

Le Conseil Municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 09 Avril 2014, à 20H30, suivant convocation en date du 02 Avril 2014, sous la présidence du Maire, M. Jean-Claude LEBLOIS.

Mme DUFOUR Aurore a été élu secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	13	1	13	14	14	0

Présents : MM. LEBLOIS Jean-Claude, ARMAND Thierry, BERGER Thierry, CASTANET Christine, DESROCHE Roger, DUBREUIL Marc, DUCHEZ Michel, DUFOUR Aurore, FAUCHER Alain, GILLES Dominique, JACQUET Michel, LATOUR Christelle, ALAMARGOT Sylvie.

Représenté : MM. HARGE Andrée procuration à FAUCHER Alain.

Le Conseil Municipal :
Considérant le compte administratif 2013 du budget assainissement approuvé par délibération du 05 mars 2014,
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
Considérant les éléments suivants et à l'unanimité :

POUR MEMOIRE :

Excédent de fonctionnement antérieur reporté	866,61
Déficit d'investissement antérieur reporté	6024,61

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2013

Solde d'exécution de l'exercice	-186,65
Solde d'exécution cumulé	-6211,26

RESTE A REALISER AU 31/12/2013

Dépenses d'investissement	1325,00
Recettes d'investissement	0,00

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2013

Rappel du solde d'exécution cumulé	-6211,26
Rappel du solde des restes à réaliser	-1325,00
BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL	-7536,26
BESOIN DE FINANCEMENT A COUVRIR EN TOTALITE	-7536,26

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice	8120,91
Résultat antérieur	866,61

Délibération certifiée exécutoire, affichée le **14 avril 2014** et transmise à la Préfecture.

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

TOTAL A AFFECTER	8987,52

DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la Section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2014)	7536,26
2) Reste de fonctionnement à reporter au BP 2014 ligne 002 (reporte à nouveau créditeur)	1451,26

A La Geneytouse, le 11 Avril 2014

Le Maire,

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA HAUTE-VIENNE
le 16 AVR. 2014

MAIRIE DE LA GENEYTOUSE 87 HTE-VIENNE

Jean-Claude LEBLOIS

Délibération certifiée exécutoire, affichée le **14 avril 2014** et transmise à la Préfecture.